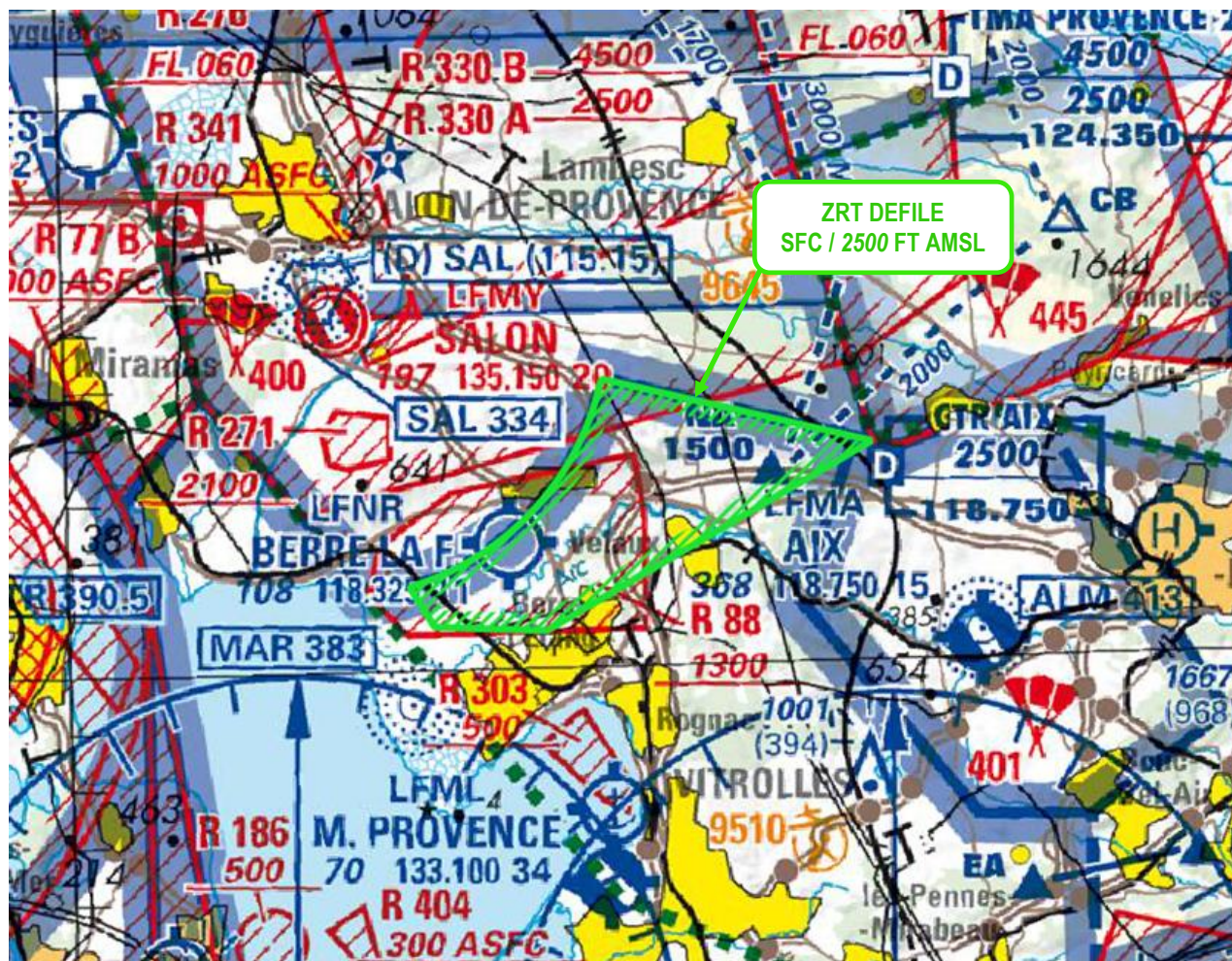


Objet : Salon (LFMY) - Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) « DEFILE » pour le baptême de la promotion 2024 de l'école de l'air et de l'espace

En vigueur : Du 25 juin au 04 juillet 2025

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Salon de Provence LFMY, Berre la Fare LFNR

ZRT DEFILE



Extrait carte 1/1 000 000 SIA - Édition 1 / 2024

ACTIVITÉ

Evolution de la Patrouille de France.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
DATES D'ENTRAÎNEMENT :	ZRT
25 juin 2025 Autres dates possibles : 26 juin, 02 et 03 juillet 2025	Activable 1930-2130
DATE DEFILE	ZRT
04 juillet 2025	1930-2130

INFORMATION DES USAGERS**Activité réelle connue de :**

SALON APP : 135.150 MHz
 PROVENCE APP/INFO : 132.300 MHz
 PROVENCE TWR : 133.100 MHz

GESTIONNAIRE

SALON APPROCHE.

STATUT

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui se substitue aux parties d'espaces aériens avec lesquelles elle interfère.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION

Contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation ;
- les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après contact et autorisation de SALON APP.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES**ZRT DEFILE****Limites latérales**

43°31'29" N, 005°08'13" E
 Arc anti-horaire de 4.86nm de rayon centré sur 43°36'10.47" N, 005°06'29.00" E
 43°35'03" N, 005°13'01" E
 43°33'50" N, 005°19'30" E
 43°30'39" N, 005°11'30" E
 43°30'46" N, 005°08'48" E
 43°31'29" N, 005°08'13" E

Limites verticales

SFC / 2500 FT AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Activité du terrain de Berre La Fare (LFNR) suspendue pendant les créneaux d'activité de la ZRT.
 Itinéraire de transit VFR passant par CB-NA suspendu pendant les créneaux d'activité de la ZRT.